

2025

Diagnostic Trame Verte et Bleue

Piémont des Vosges

Scherwiller



© Hubert Jaeger



alsace.lpo.fr



La LPO et la TVB

Présentation.....4

Les espaces naturels..... 6

Les éléments du SRCE..... 8

La fragmentation du territoire.. 10

Les réseaux écologiques12

La biodiversité 14

 La faune.....15

 La flore.....18

 Les habitats.....21

 A éviter.....22

Déclinaisons locales et perspectives23

ANNEXES

Fiches propositions

Fiches actions

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s'articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

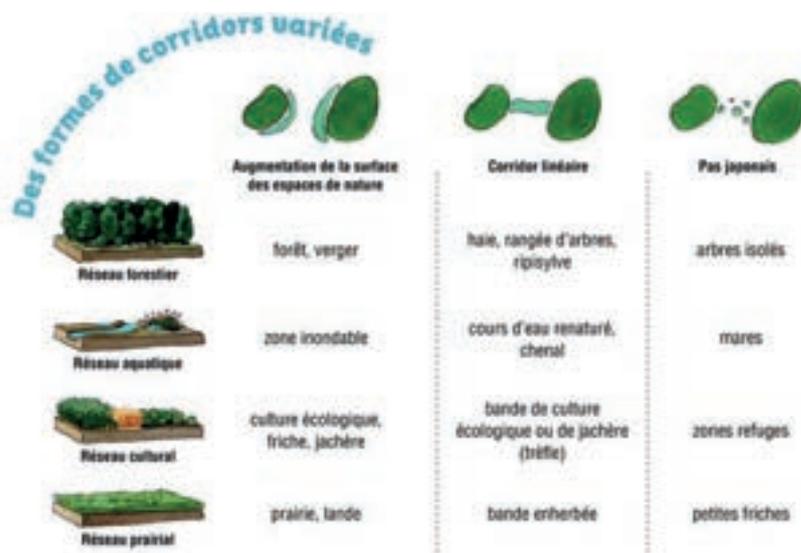
La **Trame Verte** se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La **Trame Bleue** quant à elle est formée des éléments en lien avec l'eau tels que les cours d'eau, canaux, fossés, plans d'eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Scherwiller. Il pourra servir à l'élaboration de projets communaux plus précis à l'avenir. La commune pourra alors solliciter l'outil de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d'autres collectivités ou acteurs locaux.

Appel à Projet Trame Verte et Bleue :

<https://www.grandest.fr/appele-a-projet/appele-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





Présentation

Contexte géographique

Située au Nord de Sélestat, au débouché des deux vallées de Villé et de la Lièpvrette, la commune de Scherwiller s'étend sur une surface de 1800 ha, à cheval sur le massif vosgien et la plaine du Rhin supérieur, entre 168 m et 532 m d'altitude. La commune comptait 3153 habitants en 2021.

Le massif de l'Ortenbourg Ramstein domine l'entrée du Val de Villé avec ses deux châteaux médiévaux. Kientzville, un hameau de Scherwiller, se situe à un km au Nord de la commune.

Le paysage, étendu sur une langue de plus de 7 km de long, comporte 4 entités naturelles que sont, d'Ouest en Est, la forêt avec le massif des Vosges méridionales, les collines sous-vosgiennes avec le vignoble, des cultures céréalières en plaine et une petite partie de forêt humide le long du Giessen.

La commune est traversée sur l'axe Ouest-Est par l'Aubach, un bras du Giessen, qui est alimenté par deux affluents qui descendent de la Vallée du Mittelrain. Le Giessen traverse le Giessenwald sur une petite zone au Sud du village. Le Rainbaechel traverse également le paysage au Nord de la commune et rejoint l'Aubach au niveau de la plaine agricole.

La commune se trouve sur la route des vins (D35) qui relie les villages du piémont alsacien du Nord au Sud. L'autoroute A35 constitue la limite Est du territoire. La D81 permet de rejoindre Ebersheim et la ligne de chemin de fer reliant Sélestat à Molsheim traverse le village à l'Est.

D'un point de vue administratif, Scherwiller est rattaché à l'arrondissement de Sélestat-Erstein, et à la Communauté de Communes de Sélestat.

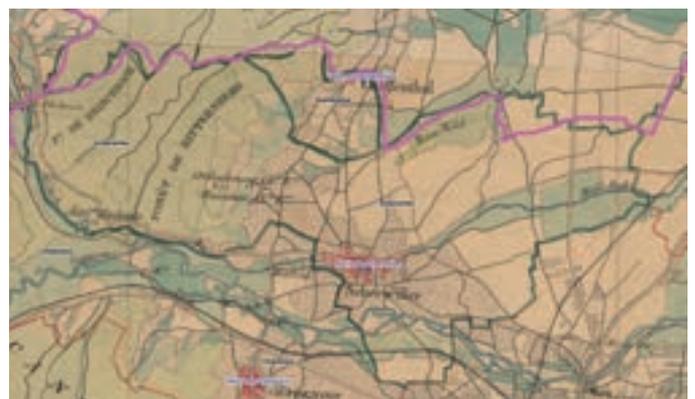
Contexte historique

Scherwiller est implanté au carrefour de deux voies romaines importantes, la route du sel venant de la vallée de Villé et une autre route romaine sur l'axe Nord-Sud. Le massif des Vosges centrales était couvert par la forêt au XVIII^e siècle, mais beaucoup plus clairsemé avec de nombreuses clairières. La forêt sur les flancs des montagnes a été plus ou moins exploitée selon les besoins et les périodes. Depuis quelques années, des zones ont été laissées en friche entraînant une fermeture du paysage à l'exemple du Rittersberg.

Les photographies aériennes des années 1950 révèlent la présence de nombreuses petites parcelles cultivées avec différentes cultures. Les habitants vivaient essentiellement de la culture de la terre : blé, pommes de terre, tabac et vignes étaient les principales activités agricoles. Certains possédaient également des animaux d'élevage. Depuis cette époque, la taille des parcelles agricoles a augmenté, et la majeure partie est désormais cultivée en vigne. En plaine, les anciens pâturages autour de l'Aubach, sont aujourd'hui occupés par des grandes cultures céréalières.



Carte 1 : Cassini (1750 - 1815)

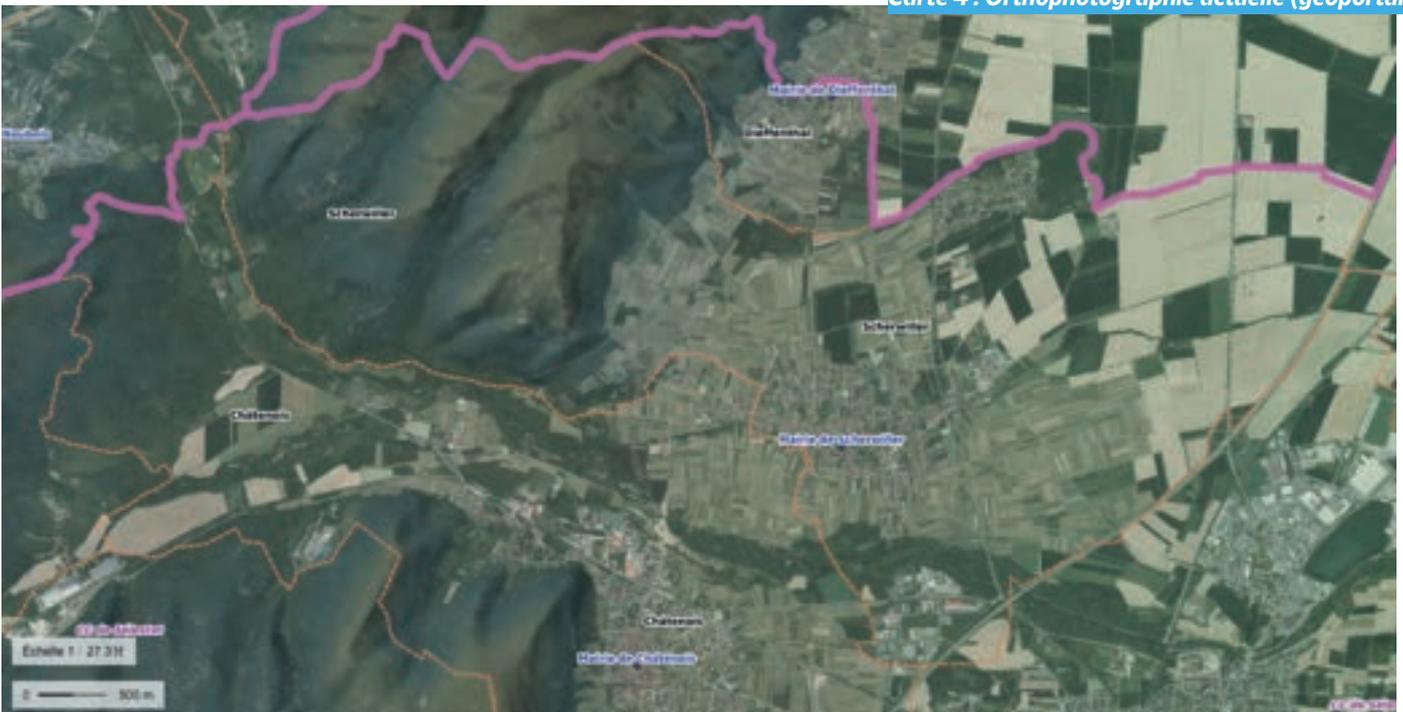


Carte 2 : État major (1820 - 1880)

Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)



Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)



Les espaces naturels

1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

Scherwiller se situe à proximité de 3 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) et un Arrêté de Protection de Biotope se trouve directement sur la commune.

- Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) sont liées à la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.
- Les ZPS (Zone de Protection Spéciale) sont des zones importantes pour la conservation des oiseaux.
- Les APB protègent les habitats nécessaires au cycle de vie des espèces protégées qu'ils ciblent.

Une partie du massif forestier de la commune est protégée par l'Arrêté de protection du biotope **APB N°FR3800130 « Massif de**

l'Ortenbourg ». Cet arrêté protège un certain nombre d'espèces de la flore et de la faune remarquable, comme le Faucon pèlerin et le Léopard vert. Certaines plantes auraient été ramenées d'Orient par les seigneurs revenant de croisade.

Scherwiller est proche de ces 3 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) :

- **ZSC N° FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch »**, qui protège notamment les dernières forêts alluviales de la vallée du Rhin en plaine.
- **ZSC N° FR4201803 « Val de Villé et Ried de la Schernetz »** au Nord de la commune. Cette ZSC a pour objectif de préserver les éléments structurants du paysage (forêts, zones humides, pâturages extensifs, milieu bocager, gites à chauves-souris), favorables à de nombreuses espèces dont les deux espèces d'Azurés et le Grand-Murin.
- **ZPS N°FR4212813 « Ried de Colmar à Sélestat »**, qui protège la zone humide de la plaine d'Alsace avec une mosaïque d'habitats remarquables et une faune et une flore de grande valeur patrimoniale. La vaste zone humide du Ried Bas-Rhin est notamment utilisée par une grande diversité d'oiseaux en migration mais également en période de reproduction.

2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Quatre Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le secteur d'étude. Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

Scherwiller est directement concernée par :

ZNIEFF de type 1 N° 420007209 « Massif de l'Ortenbourg à Scherwiller et crête du Falkenstein à Dambach-la-Ville » Cette zone forme un des promontoires siliceux les plus remarquables du rebord oriental des Vosges avec une végétation xérophile caractéristique et une faune remarquable comme le Léopard vert et trois orthoptères patrimoniaux : l'Ephippigère des vignes, le Criquet de Barbarie et le Criquet des pins.. C'est une forêt claire dominée par le Chêne sessile.

ZNIEFF de type 1 N°420030441 « Prairies et friches du Piémont vosgien, entre Dieffenthal et Scherwiller » sur une partie du vignoble au Nord. Cette zone est fragmentée, représentant les espaces interstitiels dans un vaste secteur de vignes. Ces espaces sont occupés par des friches, lambeaux de pelouses, murets en pierre sèche et murs. La zone inclut également une prairie remarquable de par sa gestion extensive. Celle-ci, incluse dans le site Natura 2000 «Val de Villé et Ried de la Schernetz», présente une flore diversifiée et un papillon patrimonial, le Damier de la succise, dont la plante hôte est la Succise des prés.

La désignation de cette ZNIEFF est avant tout motivée par la présence d'une belle population de Léopard vert, espèce méridionale qui présente

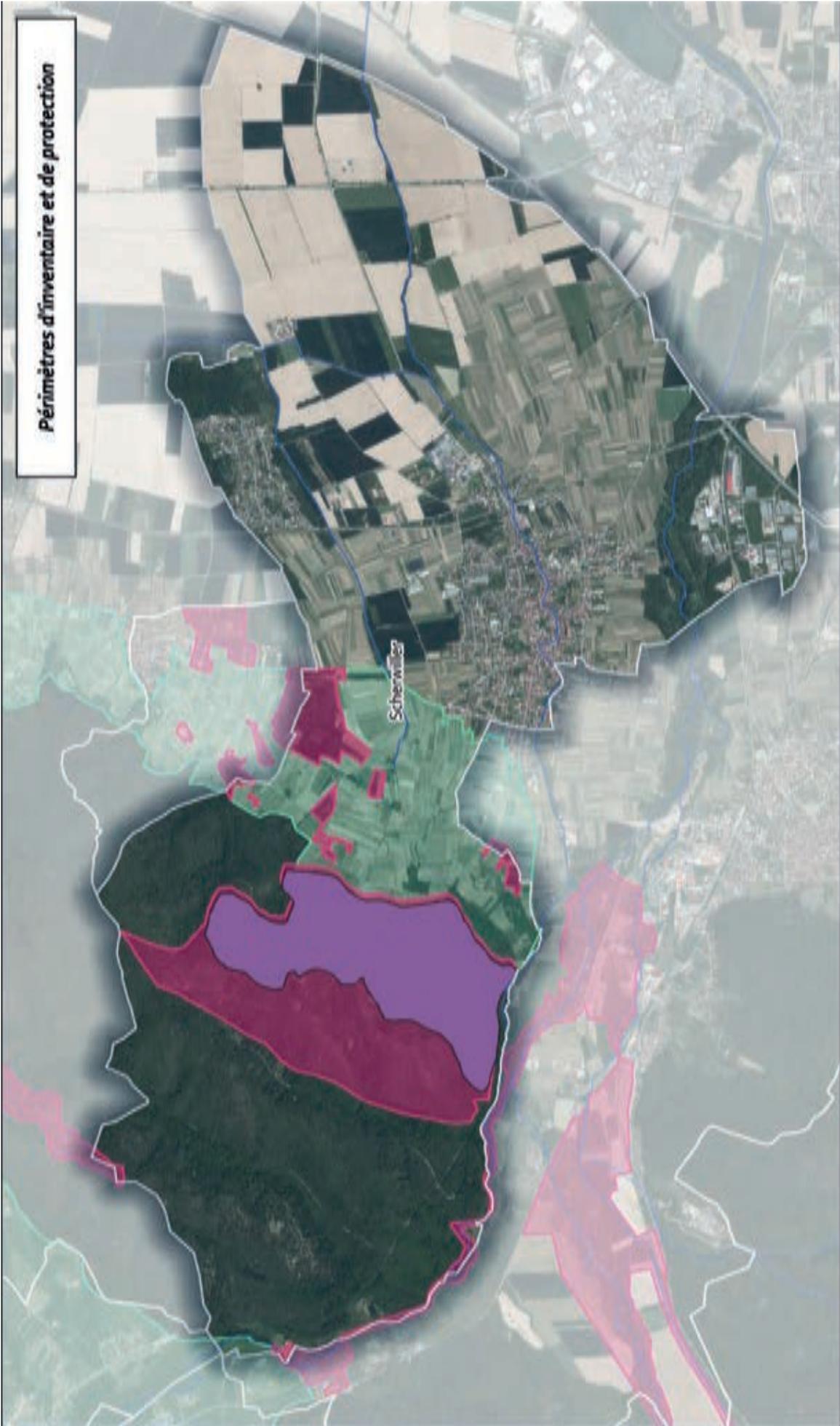
ici une de ses stations les plus septentrionales.

ZNIEFF de type 1 N°420030432 « Cours, boisements et prairies humides de la Lièpvrette et du Giessen » à la limite communale Ouest entre Scherwiller et Châtenois. Cette ZNIEFF suit le Giessen et deux de ses affluents, le Muehlbach et la Lièpvrette, avec leurs milieux associés. Les cours d'eau concernés présentent une bonne qualité physico-chimique ainsi qu'une dynamique alluviale préservée sur certains secteurs.

Les prairies humides inondables présentent une diversité floristique remarquable avec deux espèces protégées en Alsace, l'Œnanthe à feuilles de peucedan et la Scorsonère humble. Ces prairies abritent également deux papillons protégés, à savoir l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sanguisorbe. Sur les secteurs de friches humides un autre papillon protégé, le Cuivré des marais, dont la chenille se nourrit d'oseilles sauvages, est bien présent.

ZNIEFF de type 2 N° 420030442 « Collines du piémont vosgien de Barr à Scherwiller » sur le vignoble. Cette ZNIEFF comprend un ensemble de collines calcaires sous-vosgiennes. La vigne domine largement ce secteur, seules quelques friches, vergers et prairies subsistent du fait de l'extension des cultures. Ces coteaux bien exposés abritent une faune et flore riche, typique des collines calcaires. Sur la zone, 33 espèces déterminantes sont signalées. Parmi elles, le Léopard vert est la plus emblématique de ces milieux.

Périmètres d'inventaire et de protection



Réalisation : LPO Alsace - 2024

0 750 1500 m

Limites communales

Zones d'inventaire

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Zones de protection

- Aire de Protection de Biotope

Sources des données : Déclassement administratif issu d'Open-StreetMap © les contributeurs d'Open-StreetMap sous licence ODbL ; Périmètres d'inventaire et de protection du Muséum National d'histoire Naturelle. Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD-ORTHO de l'IGN

Les éléments du SRCE

1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

La commune est directement concernée par :

Massif de l'Ortenbourg et coteaux (RB53)

Ce réservoir de 2400 ha en 2 parties, à l'Ouest de la commune, couvre deux secteurs forestiers avec des zones alluviales et boisements humides. Il revêt une importance pour les espèces sensibles à la fragmentation des milieux forestiers comme le Lézard vert, la Coronelle lisse et le Lynx boréal. Ce réservoir est fonctionnel, mais il est important de préserver le boisement humide situé dans le vignoble.

Les Vallées du Giessen et de la Lièpvrette » (RB52)

Ce réservoir de 600 ha suit les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs milieux humides associés. Il revêt une importance pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers ou ouverts et des prairies humides, ainsi qu'aux espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat qui y ont été recensées telles que le Lézard vert, la Noctule de Leisler, le Chat sauvage, le Lynx boréal et l'Azuré des paluds et de la sanguisorbe.

Ried Centre Alsace (RB46)

Ce réservoir très étendu de 13000 ha se trouve à l'Est de la commune via les corridors régionaux C166 et C167. Il revêt une importance particulière pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et des milieux ouverts humides et pour les espèces sensibles à la fragmentation qui y ont été recensées telles que le Sonneur à ventre jaune, la Noctule de Leisler, le Chat forestier, l'Hypolais ictérine, l'Agrion de Mercure, l'Azuré des paluds, le Criquet des roseaux ou l'Écrevisse à pieds blancs.

2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

La commune est concernée par 3 corridors d'importance régionale :

Le **corridor C164** permet le déplacement de la faune, et en particulier du Lézard vert, en milieu forestier et milieu ouvert. Il est dans un état fonctionnel satisfaisant et à préserver.

Le **corridor C166**, constitué par le cours de l'Aubach, relie le RB53 avec le Ried (RB46). Sa ripisylve sert de corridor et traverse la zone urbaine de Scherwiller où il perd en naturalité, ainsi que des zones viticoles et culturales. Il permet le déplacement des Azurés des paluds et de la sanguisorbe et du Chat sauvage. D'après le SRCE, ce corridor est dans un état fonctionnel non satisfaisant et est de ce fait à restaurer.

Le **corridor C167** relie également le RB52 avec le Ried (RB46). Il est constitué par le Giessen, serpentant au sein de milieux forestiers rivaux et de quelques milieux ouverts humides et des prairies. Il permet le déplacement des espèces telles que l'Azuré des paluds, l'Azuré de la sanguisorbe, le Tarier des prés et le chat sauvage. D'après le SRCE, ce corridor est à préserver.

La commune est également concernée par le corridor d'intérêt national **CN4 « Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes »** qui relie l'Allemagne et la Franche Comté selon un axe Nord-Sud.

Il est composé principalement de milieux thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets...), ainsi que les milieux rocheux et falaises.

De même, au Sud du village se trouve le corridor d'intérêt national **CN12 « Vosges moyennes, Vallée du Giessen et Ried Centre Alsace »**, reliant la Lorraine et l'Allemagne selon un axe Est-Ouest. Il est composé de divers habitats tels que les cours d'eau vosgiens, les milieux alluviaux, les prairies et milieux agricoles extensifs, ainsi que les forêts de montagne et de plaine.



La ripisylve de l'Aubach dans la partie agricole



Trame verte et bleue - SRCE

- Limite communale
- Trame verte et bleue du SRCE**
- Réserve de biodiversité
- Corridor d'importance nationale
- Corridor d'importance régionale

Réalisation : LPO Alsace - 2024



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; SRCE Alsace DREAL Grand-Est. Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD-ORTHO de l'IGN

La fragmentation du territoire

1 L'ESPACE URBAIN

Les zones urbanisées représentent environ 11% sur le ban de Scherwiller, en intégrant les zones industrielles et les réseaux de communication. Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins. Avec la création de la zone d'activités du Giessen au Sud de la commune, une deuxième zone à l'Est le long de la D81 et l'étalement du hameau Kientzville qui a été construit sur une ancienne zone de forêt humide, la surface urbanisée a été multipliée par quatre depuis les années 1950.

La présence de jardins entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune à condition que les espaces verts soient entretenus de

manière écologique (éviter les pelouses rases, les plantes d'ornements exotiques, l'utilisation de produits toxiques...). La zone d'activité du Giessen comporte également de nombreux espaces verts, sous forme de pelouses, de haies, d'arbres isolés, qui peuvent constituer des corridors en pas japonais, à condition d'être gérés extensivement.

L'éclairage public et toutes les sources de lumière domestique peuvent également avoir un impact non négligeable sur la faune, en désorientant les animaux nocturnes. L'éclairage nocturne peut donc être un élément de fragmentation du territoire pour ces espèces. On parle de la **trame noire**, définie comme un ensemble de territoires d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La commune se trouve sur la route des vins (D35) qui relie les villages du piémont alsacien du Nord au Sud. En parallèle la D1422 et l'autoroute A35 augmentent la fragmentation du territoire à l'Est du territoire. Toutes ces voies de circulation présentent une barrière importante pour les déplacements de la faune entre le piémont et la plaine et fragmentent le paysage en petits morceaux. La ligne de chemin de fer reliant Sélestat à Molsheim représente un risque supplémentaire de collision avec la faune.

Au total, 41 données d'animaux morts à cause d'infrastructures de transport ont été renseignées sur le territoire entre 2012 et 2023, dont

une majorité de mammifères (Blaireau d'Europe, Renard roux...), des oiseaux (Buse variable, Grand-duc d'Europe, Effraies des clochers), des reptiles (Orvet fragile...), et des amphibiens (Salamandre tachetée, Crapaud commun...) surtout le long de la route du Sel, qui mène à l'Auberge de la Huhnelmühle.

A noter que ces données sont une sous-estimation de l'impact réel des routes. Beaucoup d'animaux accidentés n'étant pas saisi dans la base de données Faune Alsace.

3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

La commune est traversée sur l'axe Ouest-Est par l'Aubach, un bras du Giessen, qui est alimenté par deux affluents qui descendent de la Vallée du Mittelrain. Le Giessen traverse le Giessenwald sur une petite zone au Nord de la zone d'activités. Le Rainbaechel traverse le paysage jusqu'au confluent avec la Scheer-Bluembaechel, qui s'oriente vers le Sud et rejoint l'Aubach, par une écluse, dans un petit bosquet.

Ces cours d'eau jouent de fait un rôle important pour la continuité écologique aquatique. Ils sont cependant fragmentés par un nombre non négligeable d'ouvrages (seuils, passages busés, vannes...) pouvant constituer un obstacle physique pour certains organismes aquatiques, qui n'ont alors plus accès à certains tronçons du réseau hydrographique.

Les obstacles présentés ici sont issus du Référentiel National des Obstacles à l'Écoulement (ROE) développé par l'Agence Française de la Biodiversité datant de 2020 et mis à jour régulièrement. Au total, 14 obstacles (seuils en rivière, buses...) à la continuité écologique ont été répertoriés sur les cours d'eau de la commune. La continuité écologique ne doit pas être entravée par un nouvel ouvrage et doit être assurée pour les ouvrages existants.



Limites communales

- Cours d'eau

Données mortalité

- Collision avec un moyen de transport
- Obstacles cours d'eau

Fragmentation

- Autoroute
- Départementale
- Voie ferrée
- Enveloppe urbaine

0 750 1500 m

Sources des données : BD TOPAGE 25in-Meuse 2003; BD TOPO 2022; Copine Land Cover 2021; Réseau ODDONAT Grand Est acté; Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL; Fonds cartographiques: BD ORTHO HR actualité de IGN

Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.
- La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.
- La **sous-trame agricole** se compose des cultures, agroforesterie, jachères et zones refuges.

Les sous-trames

La sous-trame arborée

La sous-trame arborée est majoritairement présente à l'Ouest du ban communal, avec la forêt de Scherwiller, qui s'étend sur environ 40% du ban communal. Le Chêne sessile et le Pin sylvestre dominent la forêt. Une petite zone forestière se trouve à l'Est de Kientzville. Des linéaires de haie et d'arbustes sont présents au sein du vignoble, qui se font plus rares vers la plaine agricole. La ripisylve très large du Giessen, et dans une moindre mesure, celle de l'Aubach forment également des corridors arborés structurants dans le paysage. Le Robinier faux-acacia domine les ripisylves en plusieurs secteurs. Enfin, quelques vergers traditionnels ou plus intensifs sont dispersés au sein de la zone de cultures, mais également en intramuros.



La sous-trame herbacée

Le réseau herbacé est assez limité sur le ban de Scherwiller (environ 1,6 % du territoire). Un petit noyau de prairies permanentes longe l'Aubach, en sortie d'agglomération. Les autres prairies sont réparties ponctuellement dans les vignes, et dans la zone agricole. Une strate herbacée est également présente en plusieurs tronçons du Rainbaechel à côté de Kientzville. On retrouve en intramuros des parcelles herbacées, avec parfois des arbres isolés, que l'on peut qualifier de dents creuses urbaines et qui jouent un rôle important de corridors en « pas japonais ». De même, les vergers de la commune viennent compléter la sous-trame herbacée. Enfin, sous la ligne haute-tension au Sud de la commune, une strate herbacée, qui peut avoir tendance à s'enfricher, est maintenue par un broyage régulier.



La sous-trame aquatique et humide

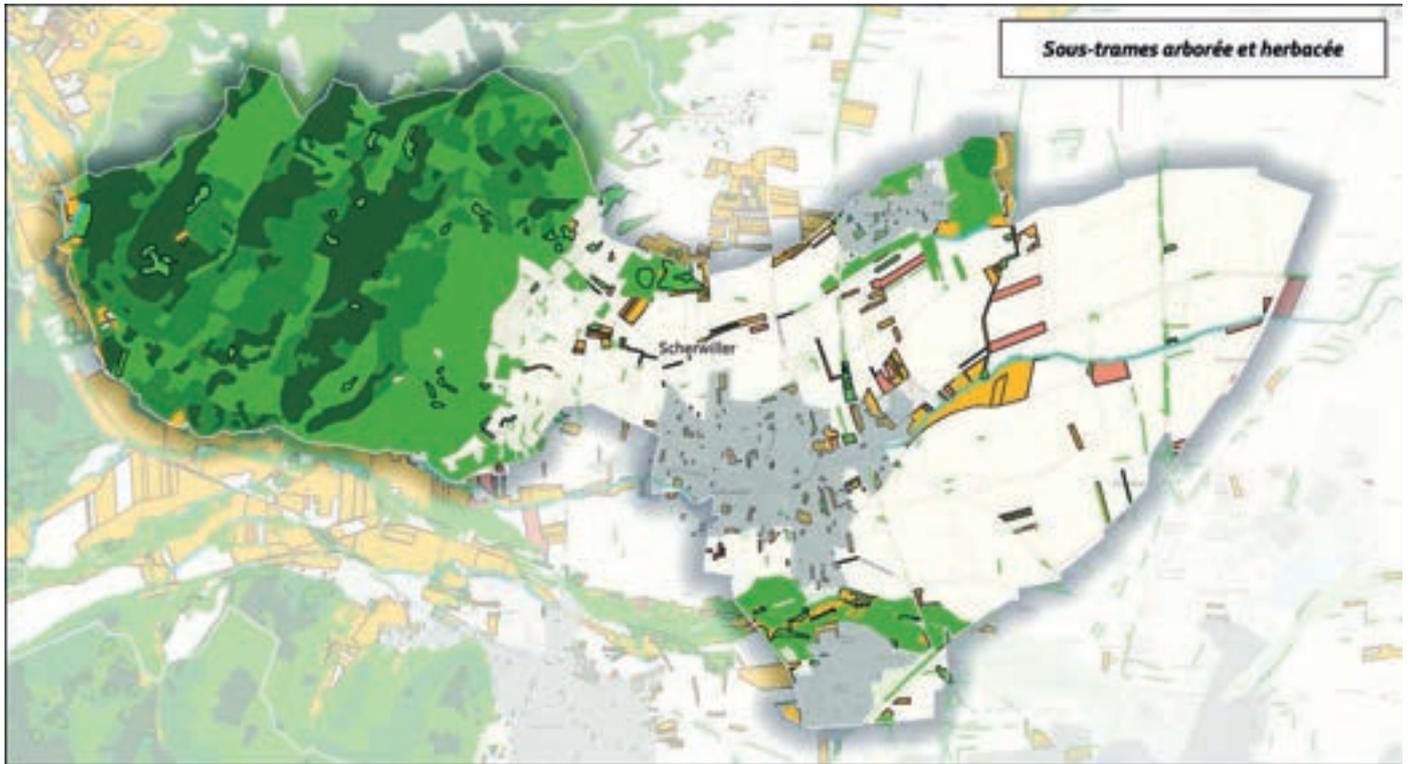
La commune est traversée sur l'axe Ouest-Est par l'Aubach qui suit son cours naturel avec une ripisylve intacte en passant par une zone humide avec plusieurs mares à la hauteur de la Huhnlemluhle. Ensuite il traverse le village, où son cours est contraint, jusqu'au confluent avec la Scheer/Blumbaechel dans un petit bosquet. Il continue son chemin à travers les cultures jusqu'à l'autoroute avec une ripisylve composée de nombreux Robiniers faux-acacia. Le Giessen traverse le Giessenwald au Nord de la zone artisanale. Le Rainbaechel traverse le paysage au Sud de Kientzville jusqu'au confluent avec la Scheer/Blumbaechel, qui s'oriente vers le Sud et rejoint l'Aubach dans un petit bosquet. Plusieurs mares et plans d'eau sont également présents sur la commune, souvent situés le long des cours d'eau.



La sous-trame agricole

La sous-trame culturale est bien représentée sur le territoire (47%) et est dominée par la vigne (370 ha) qui entoure le village de part et d'autre. Quelques parcelles de vignes sont également présentes à l'intérieur de la zone urbaine. A l'Est, la plaine forme un paysage de grandes cultures composées essentiellement de céréales (maïs et blé). On y retrouve assez peu d'éléments paysagers, excepté la ripisylve le long de l'Aubach et des arbres le long de la D1422.





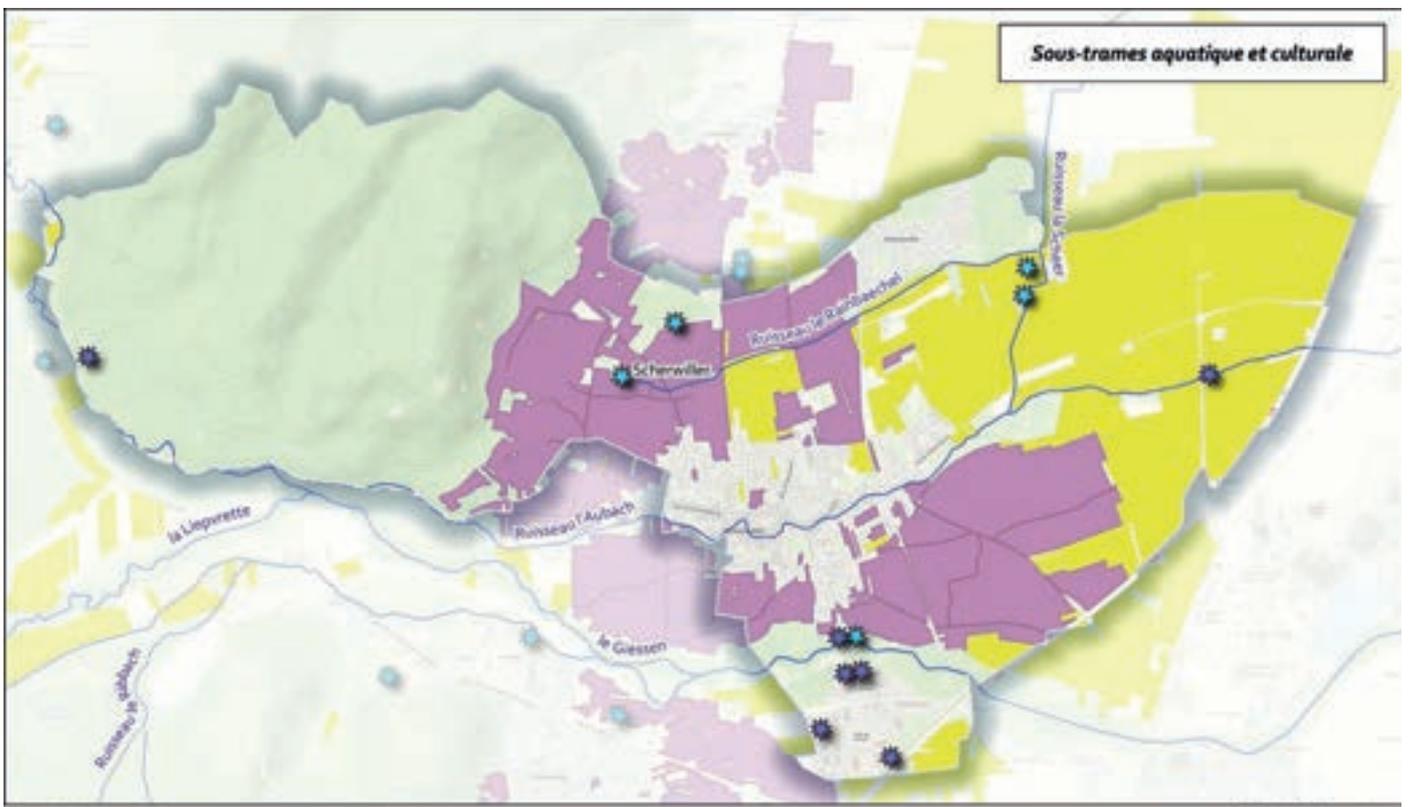
Sous-trames arborée et herbacée

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|----------------------------|
| — Limite communale | ■ Vergers | Sous-trame herbacée |
| ■ Enveloppe urbaine | ■ Forêts de feuillus | ■ Prairies |
| Sous-trame arborée | ■ Forêts de conifères | |
| — Haies | ■ Forêts mixtes | |
| | ■ Autres | |
| | ■ Ripisylves | |

Realisation : LPO Alsace - 2014



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; Corine Land Cover (CLC) [2012] - ASE, AEE ; OCSGEs GEOGRANDEST ; Dispositif National de Suivi des Biotopes - IGN, ONCFS-2009 ; Communauté de communes de la Vallée de l'Ill 2014 ; RPG - IGN - [2021] ; LPO Alsace 2014. Fond cartographique : © Les contributeurs d'OpenStreetMap



Sous-trames aquatique et culturelle

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| — Limite communale | Sous-trame aquatique |
| ■ Enveloppe urbaine | — Cours d'eau |
| Sous-trame culturelle | ● Mares |
| ■ Cultures | ● Plans d'eau |
| ■ Vignes | |

Realisation : LPO Alsace - 2014



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL ; Corine Land Cover (CLC) [2012] - ASE, AEE ; BD Topogre® - IGN (© 2019) ; Inventaire permanent des mares d'Alsace 2014 ; LPO Alsace ; OCSGEs GEOGRANDEST. Fond cartographique : © Les contributeurs d'OpenStreetMap

La biodiversité

1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

Catégorie Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mise en place par l'UICN*. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. La même méthode de classification est appliquée au niveau régional, national et international.

Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statut de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat (Désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces d'oiseaux strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés.

Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.) pour leur inventaire.

* *Union Internationale de la Protection de la Nature*

Bon à savoir

D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des Données Naturalistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; Association BUFO pour les amphibiens et les reptiles ; Association IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore.

Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT Grand Est au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODONAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans le cadre précisé ci-dessous.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, la reproduction, la diffusion, la réutilisation des données pour un autre projet et la cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

2 LA FAUNE

Au total, 376 espèces de la faune ont été répertoriées sur la commune. Elles concernent 18 groupes taxonomiques : amphibiens, araignées, gastéropodes, mammifères, oiseaux, reptiles, ainsi que plusieurs groupes d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, araignées, cigales, mantes, odonates, orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit, mécoptères et punaises et cigales).

Les Oiseaux

Parmi les oiseaux, 152 espèces ont été identifiées, dont 56 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace.

Oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge des oiseaux nicheurs

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Disparue	2022	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Disparue	2023	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Disparue	2002	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	En danger critique d'extinction	2022	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	En danger critique d'extinction	2011	Probable
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	En danger critique d'extinction	2023	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	En danger critique d'extinction	1987	
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	En danger critique d'extinction	2013	
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	En danger critique d'extinction	2004	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	En danger critique d'extinction	2019	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2023	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	En danger	2017	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	En danger	2023	
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	En danger	2023	Possible
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	En danger	2020	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	En danger	1987	Probable
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	En danger	2021	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	En danger	2020	Possible
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Vulnérable	2022	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable	2023	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Vulnérable	2024	
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	Vulnérable	2020	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Vulnérable	2011	Possible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2023	Probable
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Vulnérable	2022	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Vulnérable	2023	Probable
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Vulnérable	2022	Probable
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Vulnérable	2022	Probable
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Vulnérable	2019	Possible

Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Vulnérable	2022	Certaine
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2022	Probable
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2023	Possible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2023	Certaine
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Quasi-menacée	2022	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Quasi-menacée	1987	Possible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	Quasi-menacée	2023	Certaine
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Quasi-menacée	2013	
Fauvette babillarde	<i>Curruca curruca</i>	Quasi-menacée	2023	Probable
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Quasi-menacée	2023	Possible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Quasi-menacée	2019	Probable
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Quasi-menacée	2022	Certaine
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	Quasi-menacée	2017	Possible
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Quasi-menacée	2001	Certaine
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2022	Certaine
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2023	Certaine
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Quasi-menacée	2023	Probable

Données historiques (avant 1980)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	En danger critique d'extinction	1971	Possible

Les autres espèces

Parmi les autres espèces, 18 mammifères, 7 reptiles, 31 orthoptères, 73 papillons, 17 odonates, 4 araignées, 5 amphibiens, 29 mollusques, 16 coléoptères, 4 espèces d'hyménoptères, 5 espèces d'araignées, 10

espèces de punaises, 2 espèces de diptères, 2 espèces de mécoptères, 2 espèces de cigales et la mante religieuse ont été répertoriées sur la commune dont 19 sur la liste rouge.

Inventaire des autres espèces observées sur la commune et classées sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Mammifères			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2023
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Quasi-menacée	2020
Mollusques			
Cristalline ombiliquée	<i>Vitrea contracta</i>	Vulnérable	1999
Balée commune	<i>Balea perversa</i>	Quasi-menacée	2021
Reptiles			
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	En danger	2023
Orthoptères			
Criquet de Barbarie	<i>Calliptamus barbarus</i>	En danger	2021
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>	En danger	2023
Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>	Vulnérable	2008
Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>	Quasi-menacée	2021
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	Quasi-menacée	2015
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus dorsatus</i>	Quasi-menacée	2018
Papillons de jour			
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	En danger	2012
Thècle de l'amarel	<i>Satyrrium acaciae</i>	Vulnérable	2022
Zygène du mélilot	<i>Zygaena viciae</i>	Vulnérable	2022
Silène	<i>Brintesia circe</i>	Quasi-menacée	2022
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	Quasi-menacée	2013
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	Quasi-menacée	2018
Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>	Quasi-menacée	2021
Odonates			
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>	Vulnérable	2005

Le massif du Rittersberg et de l'Ortenbourg, ainsi que les lisières de forêt et les friches du vignoble, abritent une biodiversité remarquable, adaptée aux conditions sèches des éperons rocheux. Ces zones représentent l'un des derniers refuges pour le Lézard à deux raies dans les collines sous-vosgiennes. Le vignoble est encore assez riche en orthoptères, mais nécessite une prise en compte dans la gestion des lisières forestières et des ourlets herbeux, ainsi que dans les pratiques agricoles dans le vignoble.

Les oiseaux emblématiques tels que le Tarier pâtre dans les espaces ouverts, sont également présents. Par contre, la faune associée aux cours d'eau et leurs prairies humides s'est raréfiée en raison de l'urbanisation croissante et du changement des pratiques agricoles. La protection et le renforcement des milieux aquatiques et humides serait particulièrement bénéfique pour la biodiversité à Scherwiller.



Huppe fasciée

La Huppe Fasciée affectionne les zones sèches et ensoleillées, où elle trouve des cavités pour nicher et des zones dégagées pour chasser les insectes. Sur la commune, on la retrouve dans le vignoble où l'intégration de nichoirs dans les murets et l'enherbement des interrangs lui sont favorables.

© Florian Girardin



Damier de la succise

Le Damier de la succise fréquente les prairies humides, les tourbières mais également les pelouses calcaires sèches, entourées d'une bordure boisée. La présence de la Succise des prés est nécessaire au développement de sa chenille.

© Hubert Jaeger



Lézard à deux raies

Le Lézard à deux raies ou Lézard vert est l'espèce de reptile autochtone la plus rare et la plus menacée d'Alsace. Inféodée aux collines sous-vosgiennes, cette espèce se répartit sur quelques reliquats de pelouses sèches, de fruticées et de vieux murets sur la commune.

© Cathy Zell

3 LA FLORE

Au total, 724 espèces de la flore ont été répertoriées sur la commune avec 5 groupes taxonomiques, (plantes à fleurs, fougères, bryophytes, champignons, lichens) dont 90 inscrites sur la liste rouge d'Alsace.

Inventaire de la flore classée sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Orchis odorant	<i>Gymnadenia odoratissima</i>	En danger critique d'extinction	?
Laitue vivace	<i>Lactuca perennis</i>	En danger critique d'extinction	2022
Armoise blanche	<i>Artemisia alba</i>	En danger	2010
Biscutelle lisse	<i>Biscutella laevigata</i>	En danger	2020
Mélique de Transylvanie	<i>Melica ciliata</i>	En danger	2020
Séneçon à feuilles spatulées	<i>Tephroseris helenitis</i>	En danger	1994
Minuartie rouge	<i>Minuartia rubra</i>	En danger	2000
Orchis couleur de chair	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	En danger	2000
Orchis sureau	<i>Dactylorhiza sambucina</i>	En danger	2004
Doradille cétérac	<i>Asplenium ceterach</i>	En danger	2004
Orchis grenouille	<i>Coeloglossum viride</i>	En danger	2012
Potentille des rochers	<i>Drymocallis rupestris</i>	En danger	2004
Potentille à sept feuilles,	<i>Potentilla heptaphylla</i>	En danger	2000
Ratoncule minime	<i>Myosurus minimus</i>	En danger	2005
Oenanthe à feuilles de peucedan	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	En danger	2012
Buis commun	<i>Buxus sempervirens</i>	En danger	2010
Aster linoxyris	<i>Galatella linoxyris</i>	En danger	2021
Muflier des champs	<i>Misopates orontium</i>	En danger	1992
Anémone pulsatile	<i>Anemone pulsatilla</i>	En danger	2004
Oeillet superbe	<i>Dianthus superbus</i>	En danger	1994
Dictame blanc	<i>Dictamnus albus</i>	Vulnérable	2020
Polygale du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>	Vulnérable	2006
Rosier de Jundzill	<i>Rosa jundzillii</i>	Vulnérable	2000
Vesce à forme de pois	<i>Vicia pisiformis</i>	Vulnérable	1994
Buptharme à feuilles de saule	<i>Bupthalmum</i>	Vulnérable	2010
Laïche précoce	<i>Carex praecox</i>	Vulnérable	2000
Cotonnière des champs,	<i>Filago arvensis</i>	Vulnérable	2020
Porcelle glabre	<i>Hypochaeris glabra</i>	Vulnérable	2000
Micropyre délicat	<i>Micropyrum tenellum</i>	Vulnérable	2020
Piloselle de Le Peletier	<i>Pilosella peleteriana</i>	Vulnérable	2000
Orpin annuel	<i>Sedum annuum</i>	Vulnérable	1982
Capillaire des murailles à rachis épais	<i>Asplenium trichomanes</i>	Vulnérable	2002
Doronic à feuilles cordées	<i>Doronicum pardalianches</i>	Vulnérable	1994
Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>	Vulnérable	2021
Gaillet glauque	<i>Galium glaucum</i>	Vulnérable	2000
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>	Vulnérable	?
Vesce fausse gesse	<i>Vicia lathyroides</i>	Vulnérable	2005

Montie naine	<i>Montia arvensis</i>	Vulnérable	2023
Barbarée intermédiaire	<i>Barbarea intermedia</i>	Vulnérable	2002
Myosotis raide	<i>Myosotis stricta</i>	Vulnérable	1994
Jasione lisse	<i>Jasione laevis</i>	Vulnérable	1994
Queue-de-lion	<i>Leonurus cardiaca</i>	Vulnérable	1995
Fléole fausse fléole	<i>Phleum phleoides</i>	Vulnérable	2020
Stellaire négligée	<i>Stellaria neglecta</i>	Vulnérable	2004
Pulmonaire molle	<i>Pulmonaria mollis</i>	Quasi-menacée	1994
Gagée jaune,	<i>Gagea lutea</i>	Quasi-menacée	2022
Lis martagon	<i>Lilium martagon</i>	Quasi-menacée	2004
Persil des montagnes	<i>Oreoselinum nigrum</i>	Quasi-menacée	2006
Pulmonaire des montagnes	<i>Pulmonaria montana</i>	Quasi-menacée	1994
Hélictochloa des prés	<i>Helictochloa pratensis</i>	Quasi-menacée	2020
Alisier de Mougeot	<i>Sorbus mougeotii</i>	Quasi-menacée	2011
Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>	Quasi-menacée	2014
Phalangère rameuse	<i>Anthericum ramosum</i>	Quasi-menacée	1996
Gagée velue	<i>Gagea villosa</i>	Quasi-menacée	2005
Galéopsis des moissons,	<i>Galeopsis segetum</i>	Quasi-menacée	2006
Muscari fausse botryde	<i>Muscari botryoides</i>	Quasi-menacée	2006
Rosier très épineux	<i>Rosa spinosissima</i>	Quasi-menacée	2000
Tanaisie en corymbe	<i>Tanacetum corymbosum</i>	Quasi-menacée	2008
Germandrée botryde,	<i>Teucrium botrys</i>	Quasi-menacée	1994
Trèfle alpestre	<i>Trifolium alpestre</i>	Quasi-menacée	2000
Trèfle strié	<i>Trifolium striatum</i>	Quasi-menacée	2006
Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>	Quasi-menacée	2000
Violette blanche	<i>Viola alba</i>	Quasi-menacée	2008
Dicrane	<i>Dicranum spurium</i>	Quasi-menacée	2017
Cerfeuil sauvage	<i>Anthriscus caucalis</i>	Quasi-menacée	2001
Gesse noire	<i>Lathyrus niger</i>	Quasi-menacée	1983
	<i>Grimmia lisae</i>	Quasi-menacée	2018

Données historiques

Certaines espèces qui n'ont plus été observées depuis longtemps peuvent revenir si les conditions leurs sont favorables. Celles présentées

dans le tableau suivant étaient présentes sur la commune avant 1980.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Glaïeul des marais	<i>Gladiolus palustris</i>	En danger critique d'extinction	1742
Alysson des montagnes,	<i>Alyssum montanum</i>	En danger	1935
Campanule cervicaria	<i>Campanula cervicaria</i>	En danger	1935
Rose de France	<i>Rosa gallica</i>	En danger	1862
Ail arrondi	<i>Allium rotundum</i>	En danger	1912
Arnoséride naine	<i>Arnoseria minima</i>	En danger	1940
Thésion à feuilles de lin	<i>Thesium linophyllum</i>	En danger	1935
Globulaire ponctuée	<i>Globularia bisnagarica</i>	En danger	1964
Ail caréné	<i>Allium carinatum</i>	Vulnérable	1876
Vesce des buissons	<i>Vicia dumetorum</i>	Vulnérable	1935
Herbe de Sainte-Sophie	<i>Descurainia sophia</i>	Vulnérable	1924
Véronique printanière	<i>Veronica verna</i>	Vulnérable	1876
Potentille grisâtre	<i>Potentilla inclinata</i>	Vulnérable	1876

La forêt claire, dominée par le Chêne sessile avec un sous-étage arbustif, offre un habitat particulièrement favorable aux plantes à fleurs. On y trouve des espèces rares telles que la Gagée jaune et la Violette blanche. Dans les vignes, des plantes rares comme l'Ail des vignes et la Laitue vivace ont également été observées, ce qui souligne l'importance d'une gestion extensive de ces milieux.

Le long des ruisseaux, on rencontre des laïches et des joncs, notamment la Laïche des montagnes. Cependant, la présence d'espèces invasives telles que la Renoué du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Robinier faux-acacia constitue un véritable problème pour l'écosystème.

La diversité herbacée est étroitement liée à la gestion des prairies, où l'on peut encore observer des espèces comme la Cardamine des prés et l'Œillet superbe, par contre certaines espèces rares, comme l'Œnanthe à feuilles de peucedan, n'ont plus été signalées depuis 2012.



Oenanthe à feuille de peucedan

L'Oenanthe à feuilles de peucedan est une plante herbacée d'une hauteur de 40 à 80 cm avec des fleurs blanches en forme d'ombelles. Elle se trouve sur les prairies humides le long des cours d'eau.

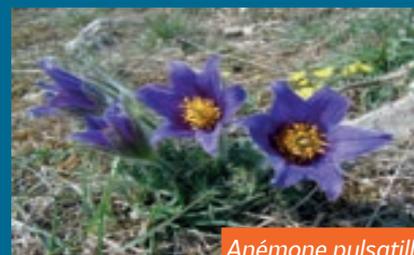
© Eric Brunissen



Orchis grenouille

L'Orchis grenouille est une petite orchidée de couleur verte qui porte jusqu'à 30 fleurs sur sa tige. C'est une espèce typique des collines sèches qui a été vue la dernière fois en 2012 sur la commune.

© Luc Dietrich, CEN Alsace

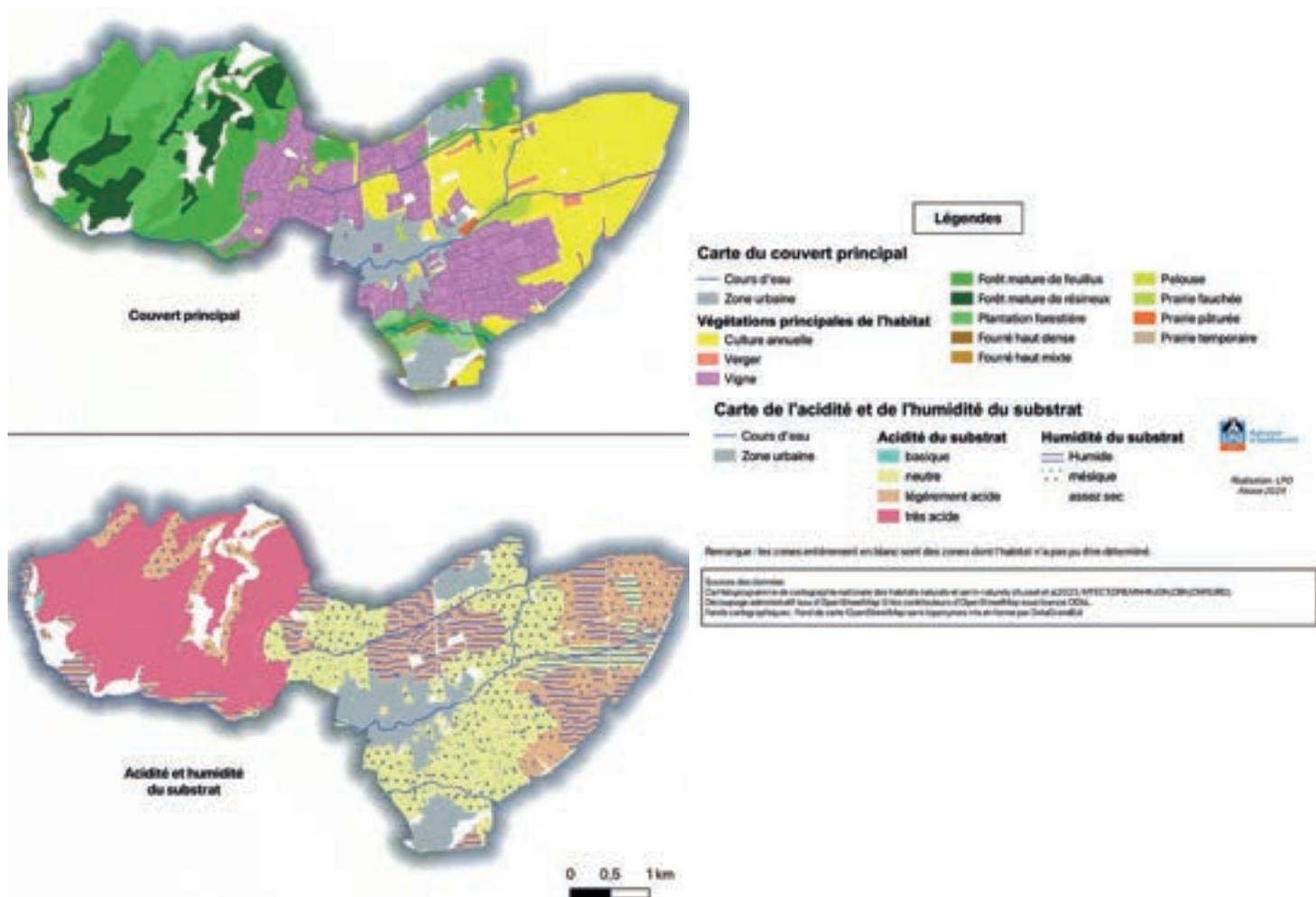


Anémone pulsatile

L'Anémone pulsatile est une espèce que l'on retrouve sur les pelouses calcaires, qui fleurit dès le mois de mars. Sur la commune elle a été observée la dernière fois en 2004.

© Eric Brunissen

4 LES HABITATS



Les habitats de la commune de Scherwiller sont presque en totalité de l'étage collinéen en situation subocéanique sous ombroclimat humide. Quelques zones autour du sommet du Rittersberg sont de l'étage montagnard en situation océanique alors que quelques habitats de la plaine à l'Est de la commune sont sous ombroclimat subhumide.

Les sols des zones montagneuses, à l'Ouest et autour de l'Ortenbourg et du Rittersberg, sont principalement très acides et secs avec quelques zones légèrement acides et mésiques. Ces sols sont occupés par des habitats forestiers, mélange de plantations et de forêts

matures (résineux ou feuillus). Le long du Giessen au Sud, un habitat prairial recouvre un sol légèrement acide et humide. Plus à l'Est, toujours le long du Giessen, un mélange de forêts pionnières et matures recouvre un sol neutre et mésique.

La partie Est de la commune est occupée principalement par des vignes et des cultures annuelles. Si les vignes les plus à l'Ouest sont sur un sol acide et sec, la plupart du vignoble et des cultures annuelles de la commune sont sur des sols neutres à légèrement acides, de mésiques à humides.



Murets en pierres sèches

Les murets, avec les interstices entre les pierres offrent des refuges pour les reptiles, les insectes et les petits mammifères. La végétation attire des insectes pollinisateurs. Ces zones facilitent les déplacements de la faune entre les zones urbanisées et les habitats naturels environnants.



Milieux aquatiques et humides

Disséminés sur le territoire, ces milieux concernent les cours d'eau avec leurs ripisylves, les forêts ou encore les prairies humides. Celles-ci hébergent une flore particulière qui elle-même détermine la faune qui y sera présente comme l'exemple de la Sanguisorbe avec l'Azuré de la Sanguisorbe.



Vergers en friche

En laissant ces espaces se développer naturellement, les vergers en friche fournissent des abris et des ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales, y compris des oiseaux, des insectes et des petits mammifères.

5 A ÉVITER

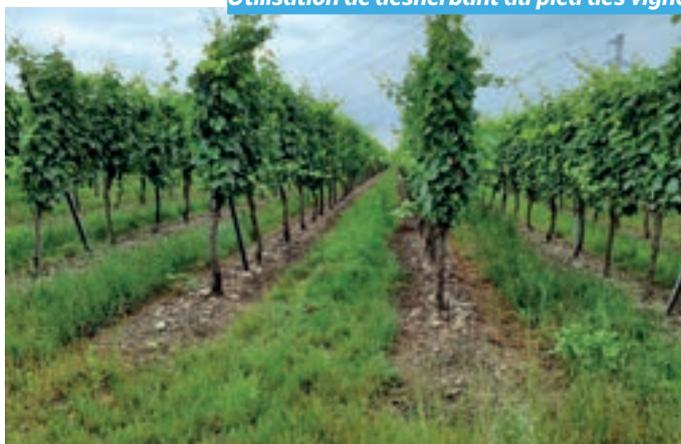
L'Aubach canalisé à travers le village



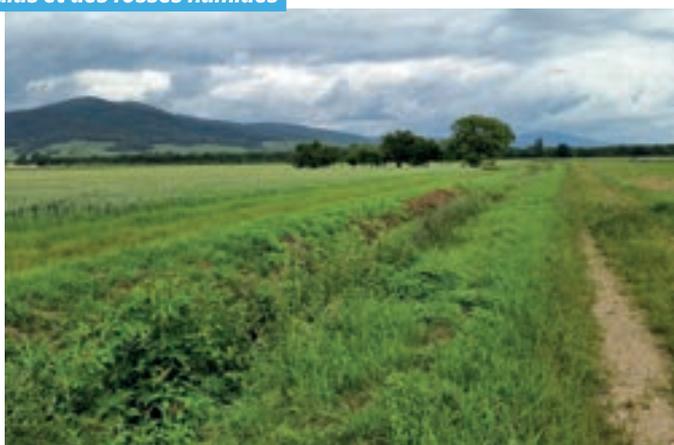
Tonte des murs en pierres sèches



Utilisation de désherbant au pied des vignes



Tonte des talus et des fossés humides



Déclinaisons locales et perspectives

Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les 5 entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Le vignoble
3. Les zones aquatiques et humides et les milieux prairiaux
4. La zone agricole
5. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

Les perspectives

Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'améliorations favorables à la biodiversité sont réalisées au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune.

Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se fondent exclusivement sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

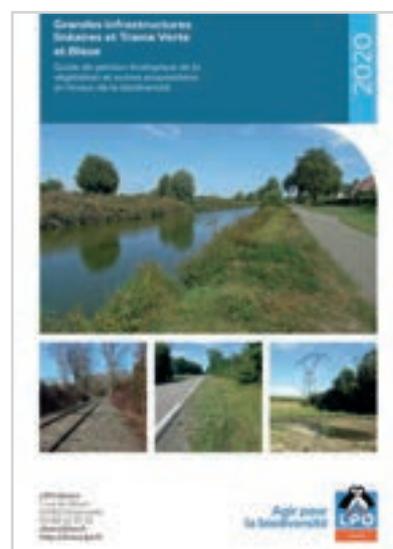
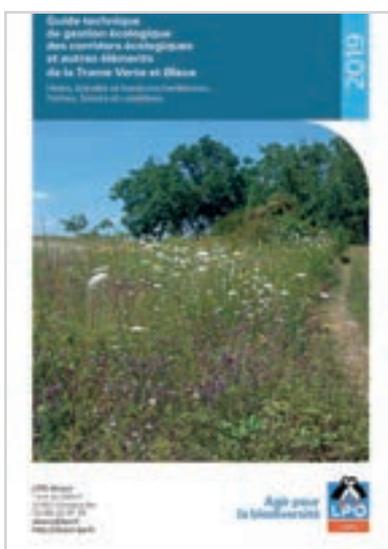
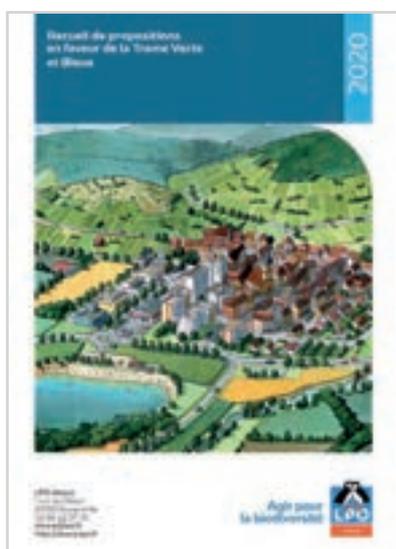
En complément

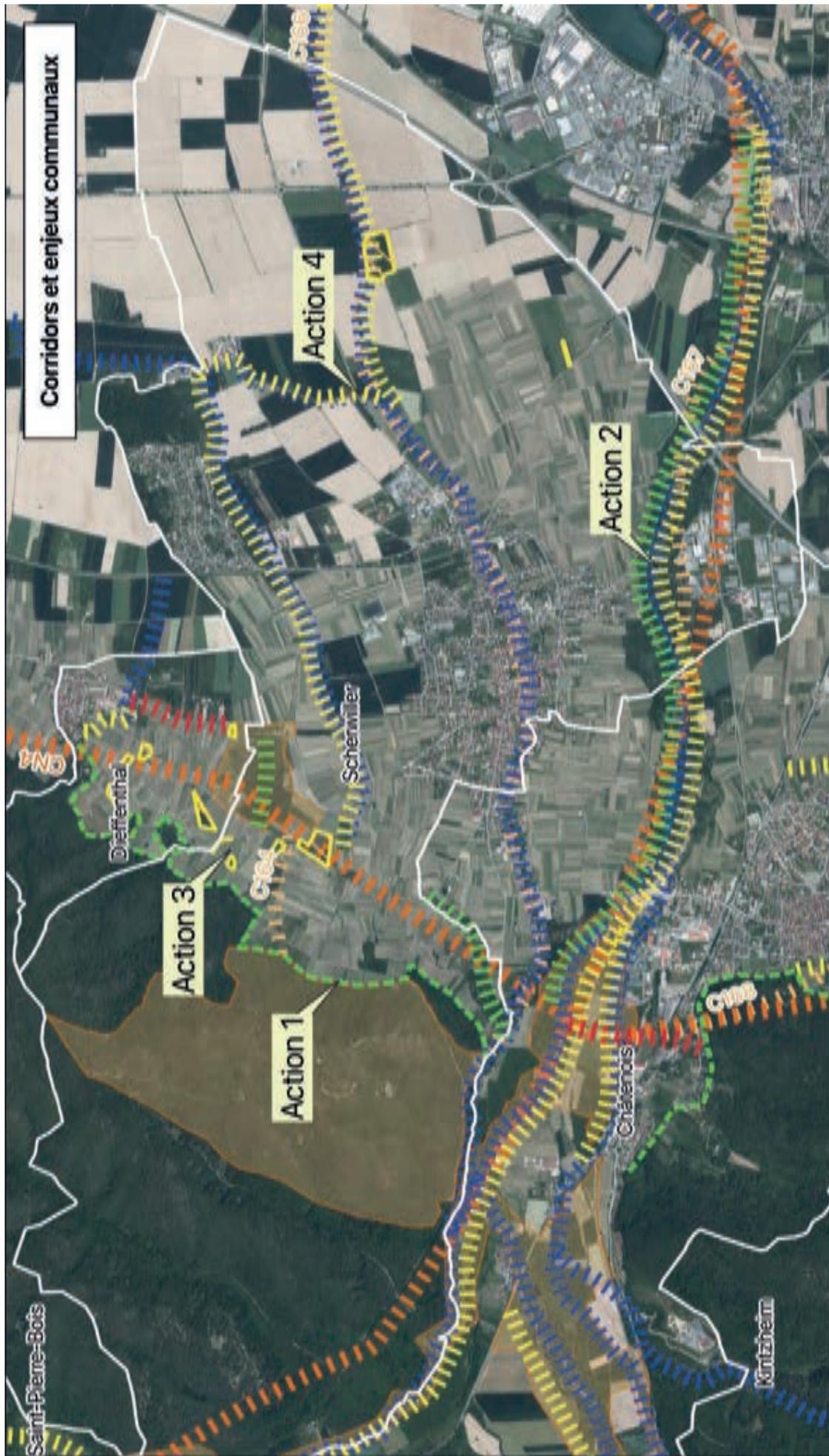
Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI





Corridors et enjeux communaux



- Limites communales
- SRCE**
- Corridors écologiques nationaux
- Corridors écologiques régionaux
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors locaux
- Corridors aquatiques
- Corridors herbacés
- Existants
- A créer
- Corridors arborés
- Corridors
- Lisières forestières à enjeux
- Pas japonais en zone agricole
- Propositions d'actions

Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, SRCE Alsace DREAL, Grand-Est/Cours d'eau issus de BD Topogé® - IGN/CFB - 2019.
Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD-ORTHO de l'IGN.

1 LA FORÊT

L'état actuel

La forêt est majoritairement présente à l'Ouest du ban communal, avec la forêt de Scherwiller, qui s'étend sur environ 40% du ban communal. À la suite de sécheresses répétées, les arbres dessèchent et dépérissent, entraînant un éclaircissement de la forêt, ce qui est notamment visible sur les lisières orientées Sud-Est avec de nombreux arbres morts.

Les enjeux

La Faune

Le massif du Rittersberg et de l'Ortenbourg, ainsi que les lisières de forêt et les friches du vignoble, abritent une faune et une flore particulièrement riches, parfaitement adaptées aux conditions xériques des éperons rocheux. Ces zones constituent l'un des derniers refuges importants sur les collines sous-vosgiennes pour le Lézard vert.

On y trouve également une grande variété d'orthoptères, notamment le Criquet des pins, le Criquet de Barbarie, le Criquet noir ébène et la Decticelle chagrinée. Les papillons sont également bien représentés avec la Silène, le Thècle de l'Amarel et la Grande Tortue.

Les oiseaux sont représentés par des espèces emblématiques des forêts, telles que le Grand-Duc, le Pic mar et le Faucon pèlerin. Dans ce milieu forestier, plus ou moins dense, évoluent également des mammifères assez communs comme le Cerf élaphe, le Sanglier et le Chevreuil européen. Le Chat forestier a été observé la dernière fois en 2022.

La Flore

La forêt est principalement dominée par le Chêne sessile et le Pin sylvestre, qui cohabitent localement avec le Châtaignier et

le Robinier, ainsi que quelques plantations denses de Douglas, bien que celles-ci soient très localisées. On y trouve également quelques arbres monumentaux. Le sous-étage, riche en espèces arbustives, est bien représenté grâce à la clarté de la forêt.

Des fleurs telles que la Gagée jaune (observée en 2022) et la Violette blanche (observée en 2008) ont également été notées. Des espèces florales très rares, comme la Rose de France et la Digitale à grandes fleurs, ont été aperçues par le passé et pourraient potentiellement réapparaître dans cet écosystème.

Les habitats et corridors locaux

Le massif de l'Ortenbourg forme un des promontoires siliceux les plus remarquables du rebord oriental des Vosges avec des habitats variés. Depuis 1989 il est protégé par un arrêté de protection de biotope avec une gestion adaptée qui pérennise le site.

Cependant, les formations de chênaies claires sont menacées par la prolifération du Robinier faux-acacia ou de résineux allochtones (Douglas) induisant la banalisation de la strate herbacée par eutrophisation ou ombrage. Le corridor CN12 passe par la surface forestière non protégée qui peut offrir de nombreux habitats potentiels selon le type d'exploitation forestière qui y est menée. Pour rendre ce corridor fonctionnel il faut privilégier une sylviculture écologique avec la conservation des arbres remarquables et un réseau de « vieux bois ».

Conclusion

La forêt de Scherwiller avec le massif de l'Ortenbourg est un site d'une richesse de biodiversité exceptionnel qu'il faut absolument protéger pour maintenir la faune associée aux habitats xérophiles, notamment la population du Lézard vert.

Points forts à conserver	Perspectives
Le massif de l'Ortenbourg avec une grande richesse de biodiversité	Préserver et limiter l'expansion de la prolifération du Robinier faux-acacia.
Points faibles à améliorer	Perspectives
Les lisières abruptes et ourlets herbeux coupés à ras	Diversifier les lisières et préserver les ourlets herbeux ⇒ Fiche action 1
La partie de la forêt qui n'est pas protégée par un arrêté de protection	Conserver des îlots de sénescence, des parcelles en libre évolution et une bonne densité d'arbres remarquables.

2 LE VIGNOBLE

L'état actuel

Les parcelles de vigne qui entourent le village intègrent quelques éléments paysagers, tels que des arbres, des haies et des friches, notamment à l'Ouest du village. Les quelques vergers situés à proximité forment une ceinture verte qui enrichit ce paysage. Par contre les parcelles de vignoble qui se trouvent à l'Est du village sont très dépouillées. La gestion des inter-rangs entre les vignes varie d'une parcelle à l'autre, certaines étant soutenues par des murets en pierres sèches.

Les inter-rangs et les chemins enherbés au sein du vignoble créent un réseau herbacé qui relie les différentes zones. De plus, les quelques patchs herbacés présents dans les tournières, les zones de stockage, ainsi que les friches de premiers stades, constituent des relais de végétation herbacée de type « pas japonais ».

Les enjeux

Faune

Comme mentionné dans le chapitre sur la forêt, la richesse faunistique se concentre entre la lisière de forêt et les parcelles des vignes, ainsi que dans les friches situées à l'intérieur du vignoble. On y trouve une population significative de Lézards verts, ainsi que d'autres reptiles tels que la Coronelle lisse, l'Orvet fragile et le Lézard des murailles. Les orthoptères se dispersent de la lisière forestière vers les vignes. Ainsi, l'Ephippigère des vignes, une espèce très rare, a pu être observé en 2023.

Des oiseaux typiques des milieux ouverts et semi-ouverts, tels que la Huppe fasciée, le Tarier pâle, la Linotte mélodieuse ou la Fauvette grisette, ont été répertoriés. Enfin, une population de Lièvres d'Europe se trouve dans le vignoble ainsi que dans les parcelles agricoles voisines.

Flore

La flore se distingue par une diversité de plantes communes qui cohabitent avec les vignes. Parmi les graminées, on retrouve fréquemment la Fétuque rouge et le Ray-grass. Les friches et les bordures des parcelles abritent des espèces arbustives telles que le Sureau noir, l'Aubépine et le Cornouiller sanguin. On peut également observer des herbes vivaces comme le Trèfle rouge, la Fausse vesce et l'Achillée millefeuille. Quelques plantes plus rares ont été répertoriées, notamment l'Ail des vignes, le Myosotis discoloré, la Gagée des champs et le Rosier de Jundzill. Pour garantir la pérennité de ces espèces, il est essentiel d'adopter une gestion extensive des vignes.

Les habitats et corridors locaux

Le corridor C164 qui relie la lisière de forêt avec les friches et bosquets est fonctionnel et doit absolument être préservé avec une gestion écologique pour le déplacement du Lézard vert.

A l'est du village la plantation d'arbres et de haies pourrait considérablement améliorer les habitats présents dans le vignoble. Il serait également judicieux d'établir un corridor Nord-Sud sous les pylônes électriques à travers cette partie du vignoble, afin de relier le C166, qui longe l'Aubach, au C167, qui suit le Giessen. L'Aubach traverse une partie du vignoble, ce qui souligne l'importance de maintenir un espace tampon exempt d'intrants phytosanitaires.

Conclusion

Surtout sur la partie Est du vignoble, le paysage présente un aspect relativement dépouillé en raison des pratiques agricoles liées à la culture de la vigne. Il est essentiel de préserver et de renforcer les prés-vergers disséminés autour du village pour garder des zones de refuge, tout en intégrant des éléments arborés et arbustifs au sein du vignoble. La gestion différenciée du couvert herbacé peut également constituer un axe d'amélioration considérable.

2 LE VIGNOBLE

Points forts à conserver	Perspectives
Les prés-vergers autour du village et dans le vignoble	Protéger et renforcer avec la plantation de fruitiers hautes-tiges et appliquer une gestion écologique pour renforcer la ceinture verte autour du village.
La mosaïque paysagère à l'Ouest de la commune	Préserver et renforcer les éléments paysagers dans le vignoble ⇒ Fiche action 3
Les murets en pierres sèches	Restaurer et renforcer avec la création de murets supplémentaires en grès.
Points faibles à améliorer	Perspectives
La disparition des haies, arbres et bosquets côté Est du vignoble	Création d'un corridor Nord-Sud sous les pylônes avec la plantation d'une haie champêtre pour connecter les corridors C166 et C167.
Le corridor Nord-Sud le long de la voie de chemin de fer	Plantation d'arbustes
Le débroussaillage des talus	Laisser des zones refuges
L'utilisation de pesticides (interrangs des vignes, murets en pierres sèches)	Limiter l'utilisation des pesticides et respecter 5m de zone de non traitement
La tonte régulière des bords des parcelles et chemins enherbés	Création de bandes enherbées viticoles avec une gestion différenciée et fauche tardive (pas d'intervention entre le 15.3 et le 31.7)
Le broyage des sarments	Soit immédiatement après la taille (Novembre à Février) ou laisser des tas de sarments en limite des parcelles pour créer des refuges

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

L'état actuel

La limite du territoire de Scherwiller suit le Giessen, qui se divise en plusieurs bras, dont l'Aubach. Ce dernier traverse l'ensemble du territoire avec des résidus de prairies humides et quelques mares, constituant ainsi l'habitat principal de la faune. Cependant, la gestion de ces milieux est souvent inadaptée, ce qui nuit à la diversité des espèces.

La ripisylve de l'Aubach est globalement en bon état, mais il y a des secteurs avec une forte présence du Robinier faux-acacia, notamment au Sud du territoire où le Giessen parcourt environ un kilomètre à travers une forêt de Robinier faux-acacia. Le Rainbaechel et la Scheer/Blumbaechel coulent dans des fossés dépourvus de ripisylve, présentant peu d'intérêt écologique. En plus, sur tous les cours d'eau il y a de nombreux ouvrages qui entravent la circulation des poissons.

Les enjeux

La Faune

Les résidus de prairies humides le long de l'Aubach et du Giessen constituent le seul habitat pour de nombreuses espèces de papillons. Parmi celles-ci, on peut observer l'Azuré des nerpruns, la Grande Tortue et le Nacré de la sanguisorbe, ainsi que des libellules comme le Caloptéryx vierge ou l'Onychogompe à pinces. Les amphibiens, tels que la Salamandre tachetée et le Triton alpestre, trouvent refuge dans les zones humides et les mares environnantes. Des oiseaux comme le Martin pêcheur, la Bergeronnette des ruisseaux et la Grande Aigrette fréquentent ces milieux. Le Bruant des roseaux a été observé pour la dernière fois en 2022, tandis que le Vanneau huppé a disparu depuis 2021.

La Flore

Les ripisylves du Giessen et de l'Aubach forment des corridors arborés dans le paysage, caractérisés par des aulnaies-frênaies. Dans plusieurs secteurs, le Robinier faux-acacia domine, et la Renoué du Japon est omniprésente. Pour lutter contre ces espèces invasives, il serait judicieux de créer une zone de pâturage, comme celle qui existe déjà sur une partie du Giessen à Châtenois, afin de favoriser la réinstallation des espèces locales.

Le long des ruisseaux, on peut observer des laïches et des joncs, tels que la Laïche des montagnes et le Jonc des crapauds. La diversité herbacée varie en fonction de la gestion des prairies : plus la fauche est tardive, plus la flore a de chances d'atteindre la maturité des graines et de se reproduire. Des espèces comme la Cardamine des prés, l'Œillet superbe et la Sanguisorbe ont été observées dans ces milieux. Parmi les espèces plus rares, l'Œnanthe à feuilles de peucedan, l'Orchis sureau et la Spirée filipendule ont été signalées pour la dernière fois dans les années 2000.

Les habitats et corridors locaux

Le corridor C166 correspondant au ruisseau l'Aubach connecte le RB53 (Massif de l'Ortenbourg et coteaux) au RB46 (Ried Centre Alsace). Le corridor C167 au Sud du ban communal correspondant au Giessen se confond avec le corridor national CN12. Ce corridor connecte le RB52 (Vallées du Giessen et de la Lièpvrette) au RB46 (Ried Centre Alsace). Le Rainbaechel, au Sud de Kientzville rejoint la Scheer/Blumbaechel à la sortie du ban communal.

Les résidus des prairies humides situées le long de ces cours d'eau constituent l'habitat le plus riche de la commune. Il est impératif de préserver ces prairies, grâce à une gestion extensive avec fauche tardive. Il pourrait être envisagé d'ouvrir des parties très boisées avec le Robinier faux-acacia pour agrandir les prairies, créer des mares et diversifier les lisières. Cette action pourrait s'accompagner d'un reméandrage du Giessen sur le tronçon au Nord de la zone d'activité. Enfin, pour garantir la continuité aquatique des cours d'eau, l'élimination des obstacles est essentielle.

Les populations connues d'Azurés des paluds et de la sanguisorbe les plus proches se trouvent dans des prairies humides le long de la Lièpvrette, du Giessen et de leurs affluents en amont, sur la commune de Châtenois. On recense également une prairie à Dieffenthal, ainsi que plusieurs observations au Nord de Dambach-la-Ville et à Epfig, le long de la Schernetz et de la Scheer. De plus, plusieurs prairies sont situées dans le RB46 Ried Centre Alsace, sur les communes de Muttersholtz, Sélestat et Baldenheim. Actuellement il n'a pas de données d'Azurés sur Scherwiller. La préservation des prairies existantes par une gestion extensive, ainsi que l'extension des rares prairies humides, sont essentielles au retour des papillons.

En ce qui concerne les populations de Damier de la Succise, les plus proches se trouvent sur une prairie au Nord de Scherwiller, au sein du vignoble, en amont du Rainbaechel en lisière de bosquets, ainsi que dans une prairie à l'Est de Dieffenthal. Avec la plantation d'une haie ou une gestion différenciée des bandes enherbées le long du chemin de Scherwiller sur le territoire de Dieffenthal, il serait possible de créer un corridor pour le Damier de la succise entre Scherwiller et Dieffenthal.

Conclusion

Les zones aquatiques et humides, ainsi que leurs prairies plus ou moins humides, abritent encore une biodiversité riche et variée. Cependant, une grande partie de la faune et de la flore souffre des pratiques actuelles de gestion des prairies et des obstacles présents sur les cours d'eau. De nombreuses espèces rares n'ont pas été observées depuis les années 2000. En protégeant et en renforçant les prairies adjacentes aux cours d'eau, ainsi qu'en diversifiant les ripisylves, le potentiel écologique du territoire de Scherwiller pourrait être considérablement amélioré.

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

Points forts à conserver	Perspectives
L'Aubach avec ses ripisylves et prairies (secteur après l'écluse)	Préserver et renforcer avec la diversification de la ripisylve et élargissement de la bande enherbée entre la ripisylve et les champs.
Points faibles à améliorer	Perspectives
La Scheer/Blumbaechel rectifiée et des vergers en friches	Renaturation de la Scheer/Blumbaechel ⇒ Fiche action 4
Les ponts sur le Giessen (Rue de Sélestat)	Pose de nichoirs à Bergeronnette des ruisseau et gîtes à chauve-souris
Les espèces invasives sur la ripisylve du Giessen (Robinier faux-acacia, Renoué du Japon et Balsamine de l'Himalaya)	Limiter l'expansions des espèces invasives par la coupe répétée ou le pâturage (voir exemple à Châtenois)
Le Rainbaechel : Absence de ripisylve sur la partie agricole	Plantation d'une ripisylve diversifiée Gestion extensive des tronçons de berges enherbées avec la conservation de zones refuges
Absence de zone humide ou mare (côté Kienzville, proche du Rainbaechel)	Création d'une mare
Au total : 14 ouvrages sur les cours d'eau 2 sur le Giessen 4 sur la Scheer/Blumbaechel 8 sur l'Aubach	Effacement des obstacles

4 LA ZONE AGRICOLE

L'état actuel

La zone agricole, principalement consacrée à la culture de céréales telles que le maïs et le blé, se trouve à l'Est du village. Quelques cultures s'étendent de part et d'autre de l'Aubach, ponctuellement entrecoupées par des vergers enfrichés et des haies. Cependant, la partie Nord-Est de cette zone reste très dépouillée.

Les enjeux

La Faune

Les zones agricoles abritent assez peu d'espèces faunistiques. La plupart sont communes, comme la Buse variable, la Corneille noire ou l'Étourneau sansonnet qui se satisfont de milieux dégradés pour leur recherche alimentaire et d'autres sont en net déclin comme le Bruant jaune ou le Moineau friquet. Une population de Lièvre d'Europe est présente sur le vignoble et les parcelles agricoles voisines et des Lapins de garennes ont été observés la dernière fois en 2020.

La Flore

La flore est très peu représentée dans ce secteur. Quelques plantes messicoles comme le Coquelicot subsistent timidement en marge de l'une ou l'autre culture. Le Chénopode blanc, une espèce étonnamment résistante aux pesticides, est l'une des seules plantes sauvages visibles dans les cultures. Enfin, les fines bandes enherbées longeant les chemins agricoles abritent quelques espèces de poacées comme l'Agrostide commune et le Pâturin. Le Bleuet des moissons (observé en 2022) supporte ces conditions difficiles, entre le broyage régulier et le traitement des cultures environnantes.

Les habitats et corridors locaux

Le corridor C166, qui relie le réservoir RB46 Grand Ried Centre Alsace, traverse la zone agricole, offrant à la faune des habitats le long de l'Aubach et, de manière ponctuelle, dans des vergers en friche. Cependant, le franchissement de l'autoroute, situé plus loin, constitue un obstacle à cette connectivité.

La Scheer/Blumbaechel, rectifiée et dépourvue de ripisylve, est peu propice à la biodiversité. Cette situation pourrait être améliorée par la renaturation de ce cours d'eau et la mise en place d'une gestion en fauche tardive des ourlets herbeux. De plus, quelques fines bandes enherbées subsistent le long des chemins agricoles, mais leur taille réduite et leur entretien par un broyage régulier limitent la diversité florale et entravent les déplacements de la faune à couvert.

Conclusion

Pour enrichir le paysage de la zone agricole, il est essentiel de préserver la ripisylve de l'Aubach et d'améliorer la fonctionnalité écologique de la Scheer/Blumbaechel et du Rainbaechel. La mise en place d'une gestion différenciée des bords de champs est indispensable.

Points forts à conserver	Perspectives
L'Aubach qui traverse la partie agricole	Protéger et renforcer par la diversification de la ripisylve qui est parfois dominée par le Robinier faux-acacia.
Les quelques vergers au village et à côté de la Scheer/Blumbaechel	Renforcer des vieux vergers enfrichés avec la plantation de nouvelles arbres fruitiers hautes-tiges.
Points faibles à améliorer	Perspectives
Peu d'éléments paysager dans le secteur à l'Est du territoire	Planter des haies champêtres et des arbres le long de la D81 et entre les parcelles agricoles et les vignes.
La tonte régulière des bords de champs et chemins enherbés	Réaliser une gestion différenciée avec fauche tardive

5 LES ZONES URBANISÉES

L'état actuel

Les zones urbanisées représentent environ 11% sur le ban de Scherwiller, en intégrant les zones industrielles et les réseaux de communication. Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des lotissements composés de maisons individuelles entourées de jardins. Avec la création de la zone d'activités du Giessen au Sud de la commune, une deuxième zone à l'Est le long de la D81 et l'étalement du hameau Kientzville, la surface urbanisée a été multipliée par quatre depuis les années 1950. L'Aubach qui représente le corridor le plus important sur le territoire (C166) est canalisé à son passage à travers le village.

La fragmentation du territoire causée par les voies de circulation est particulièrement marquée. La D81 divise le territoire dans une orientation Est-Ouest, tandis que la D35 le traverse dans une direction Nord-Sud et la présence de l'autoroute A35 constitue l'obstacle majeur au déplacement de la faune. Toutefois, la présence de jardins sur les propriétés privées, ainsi que de quelques friches et vergers traditionnels autour du village, contribue à maintenir une certaine biodiversité. Il est essentiel d'adapter la gestion de ces espaces.

Les enjeux

La Faune

On recense une biodiversité ordinaire liée au milieu urbain que ce soit dans les jardins, les vergers relictuels ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle, l'Hirondelle de fenêtre ou le Rougequeue noir nichent au cœur du village. Les vergers abritent eux le Pic vert ou le Grimpereau des jardins, autrefois commun mais devenu rare aujourd'hui. D'autres espèces comme le Lérot, le Lézard des murailles, l'Écureuil roux ou encore le Hérisson d'Europe ont également été notées.

La Flore

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques que l'on trouve dans les jardins intra-muros. Les espèces sauvages observées sont relativement communes et colonisent les terres pauvres et nues en périphérie des routes, telles que le et la Gesse à feuille de lin ou la Rorippe des Pyrénées. On y trouve également plusieurs espèces invasives, notamment le Sénéçon du Cap, l'Erigéron annuel et le Solidage du Canada. Par ailleurs, des plantes ligneuses comme le Noisetier commun et l'Érable champêtre sont présents çà et là.

Les habitats et corridors locaux

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées, à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement. Des arbres de hauts jets, fruitiers ou non, exotiques ou locaux, ainsi que différents buissons et arbustes offrent une variété d'habitats favorables à la faune.

De la même manière, les quelques vergers encore présents en périphérie du village accueillent des espèces qui y trouvent gîte et couvert. Il s'agit de préserver ces dents creuses qui créent des corridors en pas japonais en limitant l'urbanisation.

Pour améliorer le corridor C166, il serait judicieux de renaturer l'Aubach le long de sa traversée de Scherwiller et d'appliquer une gestion différenciée des espaces verts dans les zones d'activité.

La zone urbanisée demeure néanmoins très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou aux chocs avec les surfaces vitrées.

L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également très important. Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques, surtout en agissant sur la renaturation de l'Aubach. Une opportunité de dialogue s'ouvre également afin d'intégrer l'enjeu sociétal de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage.

5 LES ZONES URBANISÉES

Points forts à conserver	Perspectives
Les quelques vergers autour et à l'intérieur du village	Conserver les vergers existants Favoriser le renouvellement et la création de nouveaux vergers avec la plantation de fruitiers hautes-tiges
Les jardins de particuliers	Favoriser la gestion écologique (ex : créer un Refuge LPO)
Les espèces patrimoniales de faune (Hirondelles, Cigognes...)	Protéger et favoriser
Points faibles à améliorer	Perspectives
Le secteur au Nord de la zone artisanale, C167	Diversifier les habitats ⇒ Fiche action 2
Le corridor C166 le long de l'Aubach : Passage artificialisé à travers le village	Renaturer l'Aubach le long de sa traversée (végétalisation des berges avec des boudins d'hélophytes, plantations, diversification des fasciés d'écoulement, pose de nichoirs à Bergeronnette des ruisseaux et de gîtes à chauves-souris sous les ponts...)
La fragmentation du territoire par les routes	Installation de réflecteurs anticollision
La bande enherbée le long de la voie ferrée	Gestion écologique des abords de la voie ferrée traversant le village, permettant le renforcement d'un corridor selon un axe Nord-Sud.
Le corridor C167 le long du Giessen	Empêcher l'urbanisation entre le village de Scherwiller et la zone d'activité.
La gestion de la végétation herbacée des espaces verts	Préservation des dents creuses existantes, en limitant l'urbanisation.
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Stopper l'artificialisation et désimperméabiliser les sols, végétalisation du cimetière.
L'éclairage artificiel	Réduire la pollution lumineuse la nuit

Titre

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Vallée de Villé, Commune de Scherwiller, LPO Alsace 2025.



**Agir pour
la biodiversité**

Partenaires financiers



Sources / Informations

Rédaction

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller – 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Mise en page

Cathy ZELL

Cartographie et relectures

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

Illustrations

Claude DELAMARE

Crédits photographiques

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

Bibliographie

UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France